

Pôle Développement économique, entreprises, emploi (Pôle D3E)
Service FSE

PROGRAMME NATIONAL FSE+ 2021-2027
« INCLUSION, JEUNESSE, EMPLOI & COMPÉTENCES »

Volet déconcentré Guyane État
Webinaire du 14 décembre 2022

(document de présentation n'ayant pas de valeur juridique)

Sommaire

- Introduction
- Le programme national FSE+
- Volet déconcentré Guyane État FSE+
- Récapitulatif et réponses à vos questions
- Conseils pratiques
- Réponses à vos questions

INTRODUCTION

Le FSE, c'est

- Un fonds européen de Cohésion
- Un abondement des politiques et dispositifs publics en faveur de l'emploi, la formation, la lutte contre le décrochage scolaire, l'inclusion sociale, pour une société plus inclusive, plus cohésive et plus active se traduisant par un programme fléché sur des priorités et objectifs
- Du cofinancement de projets
- Du remboursement sur présentation de dépenses éligibles et justifiées
- Un modèle qui intègre la notion de performance à travers des indicateurs de réalisation et de résultat

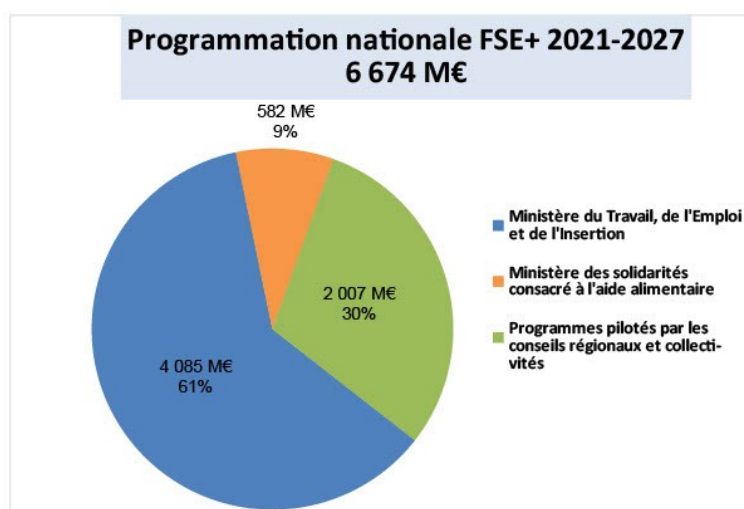
Le « FSE + » 2021-2027, c'est

- Réponse à l'OS 4 de la Stratégie 21-27 de l'UE.
- Elargissement à des publics nouveaux, de nouvelles thématiques
- Guyane : la CTG intègre une partie des objectifs relatifs à l'inclusion sociale dans son programme FEDER-FSE+ selon des lignes de partage avec l'État (fin de la subvention globale)
- PN FSE+ validé le 28/10/2022. Basé sur Règlement 2021/1057 du 24/06/2021 et sur Accord de Partenariat France du 02/06/2022.

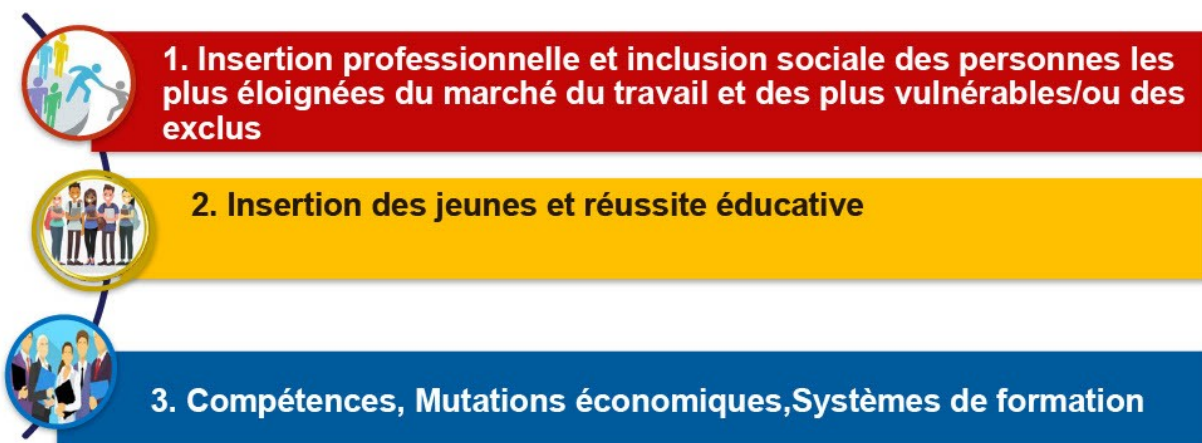
<https://guyane.deets.gouv.fr/Adoption-du-programme-national-FSE-2021-2027>

1. LE PROGRAMME NATIONAL FSE+

ENVELOPPE NATIONALE



LES 7 PRIORITES DU PN FSE +



2. VOLET DÉCONCENTRÉ FSE+ GUYANE EN GESTION ETAT

Enveloppe FSE+ Etat : 70,5M€ , le FSE intervenant à 85 % en moyenne

Dont 67,6 M€ pour les subventions bilatérales (part FSE 58,1M€)

et dont 2 827 147,19€ pour l'assistance technique (part FSE 2,4M€)



PRIORITÉ 1. Insertion professionnelle et inclusion sociale des personnes les plus éloignées du marché du travail et des plus vulnérables/ou des exclus :

OS H (Insertion dans l'emploi et inclusion active)

OS L (lutte contre la pauvreté et l'exclusion)

P1 Insertion professionnelle et inclusion active : 12,3M€

Lignes de partage : en bleu : Enveloppe Etat – en rouge : enveloppe CTG

OS H - favoriser l'insertion et l'inclusion active 6,1M€	OS L – Lutte contre la pauvreté et l'exclusion 6,1M€
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Accompagnement individualisé et adapté vers l'emploi (hors formation) ; accompagnement global (en lien avec Pôle emploi) ➤ Levée des freins sociaux ➤ Insertion et maintien dans l'emploi des travailleurs handicapés ➤ Insertion par l'activité économique (IAE) ➤ Actions visant à impliquer les entreprises dans une démarche inclusive <p><i>L'OS vise les publics les plus éloignés de l'emploi toujours dans une perspective d'insertion dans l'emploi</i></p> <p>Cet OS prend le relai des priorités du PO FSE Guyane Etat 2014-2020 dédiées à l'inclusion active (Axe 4).</p>	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Repérage et accompagnement des publics précaires et exclus (y compris de l'aide matérielle dans le cadre d'un accompagnement) ➤ Accès et maintien dans le logement ➤ Aide sociale et accompagnement de l'enfance vulnérable (y compris mineurs non-accompagnés) ➤ Lutte contre les violences et accompagnement des victimes <p><i>Cet OS vise à financer les actions sociales déconnectées d'un lien avec l'emploi ; il vise les publics fragilisés et précaires (BRSA, migrants, familles monoparentales, enfance vulnérables, victimes de violence...)</i></p> <p>Cet OS constitue l'une des évolutions majeures du FSE+ et couvre un périmètre d'action qui n'était pas financé en 2014-2020</p>



PRIORITÉ 2. INSERTION DES JEUNES ET RÉUSSITE ÉDUCATIVE :

- OS A (insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance)
- OS F (réussite scolaire)

P2 Insertion des jeunes et réussite éducative : 35,2M€

OS A - Insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance : 30,5M€	OS F – Accès et maintien dans les systèmes d'éducation et de formation initiale 4,7M€
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Repérage, remobilisation et orientation ➤ Accompagnement social et professionnel (raccrochage, mise en situation professionnelle, levée des freins sociaux) ➤ Développement et promotion de l'apprentissage, des formations en alternance et des contrats de professionnalisation, y compris les actions d'accompagnement vers ces dispositifs ➤ Appui au alternants et apprentis ➤ Cet OS, dédié aux moins de 30 ans, prend le relai de l'IEJ 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Prévention et lutte contre le décrochage scolaire en prenant en compte l'ensemble des facteurs y compris sociaux (ex. grossesses précoces) ➤ Raccrochage des publics déscolarisés ou en risque de déscolarisation. ➤ Accès et réussite dans l'enseignement supérieur ➤ Soutien aux internats de la réussite et aux internats thématiques dans les zones prioritaires <p style="text-align: center;">Cet OS prend le relai de la priorité dédiée au décrochage scolaire au sein de l'axe 2 FSE Guyane Etat 2014-2020.</p>



PRIORITÉ 3. COMPÉTENCES, MUTATIONS ÉCONOMIQUES, SYSTÈMES DE FORMATION

- OS E (formation continue des salariés, des DE et anticipation des mutations économiques)
- OS G (formation des équipes éducatives)

P3 – Compétences, mutations économiques, système de formation : 3,8M€

OS G - Formation continue des salariés, des DE et anticipation des mutations économiques 2,3M€	OS E - Formation des équipes éducatives et appui à l'orientation scolaire 1,5M€
<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation et accompagnement des actifs occupés appui aux transitions professionnelles ➤ Ingénierie de formation et de construction de parcours, facilitation de l'accès à la formation ➤ Actions de lutte contre l'illettrisme et l'illectronisme en milieu de travail ➤ Actions de GEPP (Gestion des Emplois et parcours Professionnels) – GPEC territoriale ➤ Accompagnement des entreprises sur les aspects RH. ➤ Formation des salariés licenciés adhérent au contrat de sécurisation professionnelle (CSP) ➤ Formation professionnelle des demandeurs d'emploi ➤ Soutien à l'orientation professionnelle et à la promotion des métiers 	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Formation des enseignants et des équipes éducatives visant à renforcer les capacités de prise en compte et d'accompagnement des publics à besoins spécifiques, à favoriser leur inclusion et limiter le décrochage scolaire ; ➤ Soutien à l'innovation pédagogique ➤ Développement de l'école inclusive, lutte contre toutes les discriminations, lutte contre le harcèlement scolaire, prévention dans le domaine de la santé en milieu scolaire ➤ Soutien à la promotion des métiers et à l'orientation des élèves



PRIORITÉ 4. PROMOUVOIR UN MARCHÉ DU TRAVAIL CRÉATEUR D'EMPLOI, ACCESSIBLE À TOUS, ET UN ENVIRONNEMENT DE TRAVAIL INCLUSIF ET SAIN

- OS C (participation équilibrée F-H)
- OS D (santé et qualité de vie au travail)
- OS A (accès à l'emploi par le renfort de l'ESS et du secteur associatif)

P4 – Un marché du travail plus inclusif, créateur d'emploi : 2,1M€

OS C – Participation équilibrée femmes/hommes au marché du travail 0,76M€

- Actions visant à renforcer l'égalité professionnelle et salariale, la mixité des métiers
- Actions visant à faciliter l'articulation des temps de vie

OS D – Santé & Qualité de vie au travail, vieillissement actif 1,4M€

- Accompagnement des employeurs et partenaires sociaux ;
- Protection de la santé au travail, actions de prévention et d'adaptation au contexte sanitaire
- Actions visant à améliorer la lutte contre les discriminations en entreprises
- Actions visant à favoriser le vieillissement actif et le maintien en fonctions des salariés en situation de handicap ou atteint de maladies chroniques

OS A – Accès à l'emploi par le renfort de l'ESS et du secteur associatif

- **Actions d'appui territorial au réseau national en faveur du renforcement de l'ESS et de la création d'entreprises**
- Dispositifs locaux d'accompagnement – Têtes de réseau (volet central)



5. AIDE MATÉRIELLE AUX PLUS DÉMUNIS

(volet national : aide aux plus démunis hors aide alimentaire)

OS M : lutter contre la privation matérielle

P5 – Aide alimentaire et matérielle aux plus démunis : 9,3M€

OS M – Lutter contre la privation matérielle et alimentaire des plus démunis 9,3M€

Cette priorité permet le financement d'opérations exclusivement dédiées à l'aide matérielle, en complément des marchés nationaux du programme FSE+ « marchés nationaux d'aide alimentaire »

- Initiatives locales d'aide alimentaire gratuite hors marchés nationaux d'achat de denrées. Les opérations de coupons alimentaires sont possibles dans tous les DOM
- Toute mesure d'aide matérielle devra être liée à des mesures d'accompagnement social complémentaires

Les opérations d'accompagnement social incluant un volet d'aide matérielle seront programmées sur la Priorité 1 – OS L

Taux de cofinancement dérogatoire (90%)



PRIORITÉ 6. INNOVATION SOCIALE ET ESSAIMAGE DE DISPOSITIFS INNOVANTS

OS H (favoriser l'insertion professionnelle et l'inclusion active)

P6 – Innovation sociale et essaimage de projets innovants : 1,5M€

OS H - favoriser l'insertion et l'inclusion active 1,5M€

- **Actions de renforcement des conditions favorisantes de l'innovation sociale menées par les têtes de réseaux nationales afin d'appuyer notamment :**
 - L'émergence et le développement de l'innovation sociale
 - La pérennisation/ sécurisation des projets
 - La valorisation et capitalisation : via le transfert de connaissances et compétences entre acteurs de l'innovation sociale
- **Actions visant à soutenir l'expérimentation sociale, via le soutien au développement opérationnel de projets dans le cadre de la phase initiale d'expérimentation.**
- **Actions visant à soutenir le changement d'échelle de projet d'innovation sociale : Soutien à l'essaimage des projets d'innovation pour des projets ayant abouti à un résultat positif dans le cadre de la phase initiale, ou ceux identifiés par d'autres fonds UE, tels que le volet FSE+-Innovation (ex-EASI) géré directement par la CE.**

Taux cofinancement dérogatoire (95%)



PRIORITÉ 7. RÉPONSE AUX DÉFIS SPÉCIFIQUES DES RÉGIONS ULTRAPÉRIPHÉRIQUES


- OS A (insertion des jeunes et soutien à l'apprentissage et l'alternance)
- OS F (réussite scolaire et maintien dans les systèmes d'éducation et de formation initiale)

P7 – Réponse aux défis de la mobilité / Hexagone : 3,1M€

OS A – Accès à l'emploi
<ul style="list-style-type: none">➤ Actions territoriales d'accompagnement renforcé de Pôle Emploi (via le volet central)➤ Mobilité des demandeurs d'emploi dans une perspective de formation professionnelle (dont les dispositifs inter-DOM type LADOM) – Volet central; actions d'appui à l'ESS: spécifique Mayotte-St Martin
OS F – Accès à l'éducation 3,1M€
<ul style="list-style-type: none">➤ Mobilité des élèves, des étudiants, des apprentis...➤ Mobilité des formateurs
<p><i>Cette priorité permet la mobilisation de la majeure partie des crédits de l'Allocation Spécifique dédiée aux Régions Ultrapériphériques (AS-RUP)</i></p>

3. RÉCAPITULATIFS :

3.1 - Tableau des lignes de partage Etat - CTG

 PRÉFET DE LA RÉGION GUYANE <small>Liberté Égalité Fraternité</small>		ETAT	CTG
		INCLUSION SOCIALE	Accompagnement professionnel et social
<i>Dispositif d'accompagnement global (P1 OS H/Volet central)</i> Insertion par l'Activité Economique, P1 OS H	Levée des freins sociaux (mobilité, santé, garde d'enfants...) FEDER-FSE / P6 OS 4.L Employabilité hors accompagnement global : repérage, orientation, remobilisation, accompagnement individualisé FEDER-FSE / P6 OS 4.H		
Aide et accompagnement à la mobilité intégrant la double insularité			
<i>Mobilité Guyane/Hexagone pour les opérations portées par LADOM (P1 OSH / Volet central)</i>	Mobilité infra-régionale des publics les plus éloignés de l'emploi, dont demandeurs d'emploi, lors d'opérations de levée des freins sociaux FEDER-FSE P6/OS 4.H Mobilité infra-régionale des publics les plus éloignés de l'emploi, dont demandeurs d'emploi lors d'opérations en faveur d'acquisitions professionnelles, FEDER-FSE P6/OS 4.G		
Développement des aspects sociaux et des achats responsables dans la commande publique et la commande privée			
Accompagnement, soutien au conseil aux entreprises en matière de démarche inclusive : appui aux services RH, appui à l'accompagnement par les partenaires sociaux, P1 OSH	Opérations relatives à la promotion de la clause sociale FEDER-FSE /P6 OS 4.H		
Actions visant à lutter contre les violences sexistes, sexuelles ou intrafamiliales, y compris en ligne			
Actions visant à lutter contre les violences sexistes, sexuelles ou intrafamiliales, y compris en ligne P1 OSL			

	État	CTG
SOUTIEN AUX JEUNES	Prévention et lutte contre le décrochage scolaire	
	L'Etat intervient sur toute la P2 dédiée aux jeunes et en particulier sur : Soutien à l'apprentissage P2 OSA Prévention des grossesses précoces des jeunes scolarisées P2 OS F	La CTG n'interviendra que sur les lignes suivantes : Accès aux études supérieures (moyens, orientation) FEDER-FSE P6/OS 4.E Ecole de la Deuxième Chance FEDER-FSE P6/OS 4.G
	Mobilité des étudiants et apprentis	
	Mobilité des jeunes et des apprentis P7 OSF	
COMPETENCES ET MUTATIONS ECONOMIQUES	Soutien aux compétences et aux mutations économiques	
	Soutien de la formation des actifs occupés P3 OSG GEPEC et GEPEC territoriale P3 OSG	La CTG intervient en soutien de la formation des demandeurs d'emploi FEDER-FSE P6 OS 4.G Accompagnement à l'acquisition des compétences-clés FEDER-FSE P6 OS 4.H

RÉCAPITULATIFS :

3.2 - CORRESPONDANCE PAR RAPPORT AU PO FSE GUYANE- ÉTAT 2014-2020 et NOUVEAUTES

PO FSE Guyane Etat 14-20	Libellé <i>En italique : changement par rapport à 14-20</i>	PN FSE+ Etat	FEDER-FSE+ CTG
Axe 1 OS1	Insertion professionnelle des jeunes	P2 OS F	
IEJ OS1	Insertion professionnelle des NEETs	P2 OS F	
Axe 2 OS2	Repérage de jeunes en risque de décrochage	P2 OS A	
Axe 2 OS3	Accompagnement des jeunes décrocheurs	P2 OS A	
Axe 3 OS4	<i>Accompagnement des demandeurs d'emploi notamment à la création d'entreprise</i>		P6 OS 4.A
Axe 3 OS5	Soutien RH des entreprises aux mutations économiques, GPEC y compris territoriale	P3 OS G	
Axe 3 OS6	Montée en compétence des salariés	P3 OS G	
Axe 4 OS7	Inclusion sociale – opérations orientées vers l'emploi	P1 OSH (IAE) Acc. global PE (Volet Central)	P6 OS 4.H Accompagnement Global /CTG
	Inclusion sociale – opérations visant la levée des freins sociaux		P6 OS 4.L
	<i>Clause sociale</i>		P6 OS 4.H
Axe 5 OS8	<i>Mise en réseau et professionnalisation des acteurs de l'ESS</i>	P4 OS A Têtes de réseau : volet central DGEFP	P6 OS 4.A pour les acteurs territoriaux et FEDER pour la structuration de filière

PO FSE Guyane Etat 14-20	Libellé	PN FSE+ Etat	FEDER-FSE+ CTG
Axe 7 OS1	Insertion professionnelle des jeunes et réussite scolaire	P2 OS A	
Axe 7 OS2	<i>Accompagnement des demandeurs d'emploi notamment à la création d'entreprise</i>		P6 OS 4.A
Axe 7 OS3	Soutien RH des entreprises aux mutations économiques, GPEC	P3 OS G	
Axe 7 OS4	Soutien à la formation des actifs salariés	P3 OS G	
Axe 7 OS5	Insertion professionnelle (IAE)	P1 OS H	
Axe 7 OS6	<i>Mise en réseau et professionnalisation des acteurs de l'ESS</i>	P4 OS A Têtes de réseau : volet central DGEFP	P6 OS 4.A pour les acteurs territoriaux

Nouvelles thématiques			
Libellé	PN FSE+ Etat	FEDER-FSE+ CTG	Commentaires
Formation des équipes éducatives	P3 OS E		
Soutien à la promotion des métiers et à l'orientation des élèves		P6 OS 4.E	
Lutte contre les violences et accompagnement des victimes	P1 OH L		
Aide matérielle et alimentaire aux plus démunis, hors marchés nationaux	P5 OS M		Dans l'Hexagone, aide matérielle uniquement ; concernant aide alimentaire, poursuite du FEAD
Innovation sociale et essaimage de dispositifs innovants	P6 OS H pour l'IAE	FEDER plutôt que FSE	Ligne de partage locale sur le champ de l'ESS
Réponse aux défis spécifiques des régions ultrapériphériques	P7 OS F : mobilité des élèves, des étudiants, des apprentis, des formateurs		

RÉPONSES A VOS QUESTIONS

4. CONSEILS PRATIQUES

et

POINTS DE VIGILANCE



Document stratégique régional de mise en œuvre « DSRMO »

Manuel du porteur de projets FSE+

https://guyane.deets.gouv.fr/Manuel-du-porteur-de-projets-FSE?var_mode=calcul

Pour déposer votre demande de subvention via Ma démarche FSE+ votre plate forme dématérialisée <https://mesdemarches.emploi.gouv.fr>

PRÉSENTATION PLATEFORME MDFSE+

POINTS DE VIGILANCE

Signature électronique entraîne la validation par code SMS à la personne légalement responsable → si délégation de signature, charger le document attestant la DÉLÉGATION de signature dès LE DÉPÔT de la demande sous peine de rejet automatique du dossier

Dépenses de personnel : seules les dépenses liées aux salariés chargés de la mise en œuvre opérationnelle sont éligibles en DP. Toutes autres fonctions (coordination, management, pilotage, contrôle financier, secrétariat, accueil, saisie d'indicateurs...) relèvent des dépenses INDIRECTES qui seront FORFAITISEES

Les enveloppes consacrés aux appels à projets seront plafonnées ce qui entraînera une hiérarchisation des demandes de subvention. Il sera d'autant plus important de soigner la pertinence et la qualité de votre demande de subvention.

OBLIGATIONS DE PUBLICITÉ

Apposer SUR L'ENSEMBLE de vos documents de communication l'emblème (drapeau) et la mention « Cofinancé par l'Union européenne »



cofinancé par
l'Union
européenne

<https://fse.gouv.fr/les-obligations-de-communication>

... Sur les sites internet et les médias sociaux

Les bénéficiaires doivent de plus fournir sur leur site Internet officiel et sur leurs sites de médias sociaux une description succincte de l'opération, en rapport avec le niveau du soutien. La finalité et les résultats de l'opération doivent apparaître. La description doit mettre en lumière le soutien financier de l'Union.

... Sur les documents et matériel de communication à destination du public et des participants (feuille d'émargement, compte rendu, etc.)

... Sur les signatures mail, si le nom de l'opération cofinancée est indiqué

... Sur les affiches, panneaux et plaques, le support à utiliser dépend du coût total de l'opération :

< 100 000€ : taille A3 ; > à 100 000€, plaque. Pour les opérations > 10 M€ les bénéficiaires doivent organiser une action ou activité de communication, selon le cas, et en y associant en temps utile la Commission européenne et l'autorité de gestion responsable

Utiliser le Generator <https://fse.gouv.fr/creer-affiches-panneaux-et-plaques>

**MERCI DE VOTRE
ATTENTION**

DETCC /PD3E/ 2240 route de Montabo - 97300 Cayenne

Courriel : fse-detcc-973@guyane.pref.gouv.fr

